DÉCISION DE LA COMMISSION

du 2 mars 1983

modifiant la liste des établissements de la république populaire de Bulgarie agréés pour l'importation de viandes fraîches dans la Communauté

(83/104/CEE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu la directive 72/462/CEE du Conseil, du 12 décembre 1972, concernant les problèmes sanitaires et de police sanitaire lors de l'importation d'animaux des espèces bovine et porcine et des viandes fraîches en provenance des pays tiers (1), et notamment ses articles 4 paragraphe 1 et 18 paragraphe 1 sous a) et b),

considérant que la liste des établissements de Bulgarie agréés pour l'importation de viandes fraîches dans la Communauté a été établie initialement dans la décision 82/735/CEE du Conseil (2) ;

considérant qu'une inspection de routine effectuée en application de l'article 5 de la directive 72/462/CEE et de l'article 3 paragraphe 1 de la décision 80/15/CEE de la Commission, du 21 décembre 1979, relative aux contrôles sur place effectués dans le cadre du régime applicable aux importations d'animaux des espèces bovine et porcine ainsi que de viandes fraîches en provenance des pays tiers (3), a montré que le niveau d'hygiène de certains établissements peut être considéré comme satisfaisant, que ces établissements peuvent donc être maintenus ou inscrits sur la liste communautaire ;

considérant qu'il est nécessaire de modifier en conséquence la liste des établissements ;

considérant que les mesures prévues à la présente décision sont conformes à l'avis du comité vétérinaire permanent,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION :

Article premier

L'annexe de la décision 82/735/CEE est remplacée par l'annexe de la présente décision.

Article 2

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 2 mars 1983.

Par la Commission

Poul DALSAGER

Membre de la Commission

(1) JO n° L 302 du 31. 12. 1972, p. 28.
(2) JO n° L 311 du 8. 11. 1982, p. 16.
(3) JO n° L 8 du 12. 1. 1980, p. 26.

ANNEXE

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS

Numéro	Établissement	Adresse
	I. VIANDE BOVINE	
	Abattoirs et ateliers de découpe	
26	Combinat Rodopa Sliven	Sliven
	II. VIANDE PORCINE	
	Abattoirs et ateliers de découpe	
3	Combinat Rodopa Levski	Levski
26	Combinat Rodopa Sliven	Sliven